

SPECIFICITES TECHNIQUES ET REGLES DE DOTATION DES RECIPIENTS

> BARENTIN:

- 1 bac d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) cuve grise/couvercle bleu
- 1 bac de Déchets Ménagers Recyclables (DMR) cuve grise/couvercle jaune
- 1 bac de 240 litres de déchets verts cuve verte/couvercle vert

> PAVILLY:

- -1 bac d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) cuve grise/couvercle bleu (ou bac marron antérieurement)
- -1 bac de Déchets Ménagers Recyclables (DMR) cuve grise/couvercle jaune
- 3 sacs transparents en moyenne par foyer réutilisables pour les déchets verts disponibles à la CCCA
- > 7 autres communes (Blacqueville, Bouville, Emanville, Goupillières, Limésy, Sainte-Austreberthe et Villers-Ecalles):
 - -1 bac d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) cuve grise/couvercle bleu (ou bac cuve grise avec couvercle vert antérieurement)
 - des sacs jaunes pour les Déchets Ménagers Recyclables (DMR) disponibles dans les mairies
 - Apport des déchets verts et autres déchets en déchetterie de Villers-Ecalles sauf pour la commune de Limésy qui bénéficie d'une collecte en porte-à-porte sur une durée déterminée (3 sacs transparents en moyenne par foyer réutilisables pour les déchets verts disponibles à la CCCA).

Règles de dotation

Fréquence de collecte			C1
Jours de stockage			7
1 à 3 Personnes	OMR	DMR	120 L
4 à 6 Personnes	OMR	DMR	240 L
>6 Personnes	OMR	DMR	360 L